

choses on fait preuve d'un manque de courtoisie envers le Sénat et qu'il y a lieu de le rectifier.

Je me rends compte que nous n'avons plus, officiellement, d'accès direct, par voie de représentation, auprès du gouvernement. Mais je signale que nous avons au Sénat, en Son Honneur le Président et dans le leader suppléant du gouvernement (l'honorable M. Brunt) deux hommes qui jouissent, dit-on, de relations aussi étroites avec le premier ministre du Canada que n'importe qui d'autre au pays, même les ministres du cabinet. Je propose donc au leader suppléant du Sénat de porter à l'attention du premier ministre les représentations d'un, au moins, de ses collègues. J'ai pour le premier ministre la plus haute estime, comme je l'aurais pour toute personne occupant sa fonction, et je tiens à lui signaler que la situation actuelle constitue un manque de courtoisie envers le Sénat. Je n'aurais pas l'outrecuidance de proposer à M. Diefenbaker qui il devrait inviter à faire partie de son gouvernement,—il est tout à fait en mesure de constituer lui-même son propre cabinet,—mais s'il me consultait, je lui dirais qu'il ne saurait faire mieux que de choisir la personne qui occupe actuellement le poste de leader du gouvernement au Sénat (l'honorable M. Aseltine). Quelqu'un devrait se charger de transmettre mon avis au gouvernement et, pour ma part,—je ne parle qu'en mon propre nom,—je prierais le leader suppléant du Sénat de se charger de cette tâche, qui serait assez embarrassante pour le leader. Je prierais en outre le leader suppléant de transmettre en temps et lieu au Sénat l'avis du premier ministre à cet égard. Quant aux autres mesures dont le Sénat sera saisi, en m'abstenant de commenter le discours du trône, je ne veux nullement manquer d'égards envers le gouvernement qui l'a rédigé, ni envers le Gouverneur général qui en a donné lecture. Le discours du trône fait état de plusieurs questions d'importance primordiale, dont certaines ont déjà été traitées en partie par le chef de l'opposition (l'honorable M. Macdonald), tandis que divers sénateurs prendront la parole pour discuter des modalités de ces mesures lorsque le Sénat en sera saisi.

Je voudrais plutôt examiner brièvement une question qui n'est pas entièrement étrangère au discours du trône, qui m'a toujours vivement intéressé et qui revêt à l'heure actuelle la plus haute importance. Les événements qui se déroulent actuellement en Europe occidentale me semblent les plus marquants de l'époque contemporaine, car ils sont destinés à changer entièrement les perspectives commerciales du monde occidental. Il nous siérait au Canada de tenir

compte de l'évolution de ces pays, qui ont une expérience très étendue des problèmes et des questions qui se posent au Canada. Ils ont connu le péril de l'inflation et tous ses problèmes, de sorte que, selon moi, ils se comportent aujourd'hui à son égard plus intelligemment que les pays de n'importe quelle autre région du globe. Une longue expérience leur a appris quelles lignes de conduite en matière de commerce les conduiraient le plus sûrement au but vers lequel ils tendent. Exemple: on y règle le problème de la hausse des salaires par rapport à l'inflation, en abaissant le coût de la vie,—je m'explique, c'est-à-dire qu'on améliore le niveau de vie du salarié en abaissant le coût de la vie plutôt qu'en majorant l'échelle des salaires. Une telle conduite vaut à ces pays l'admiration de tous les gens bien pensants du monde occidental.

Honorables sénateurs, ayant un peu souffert de laryngite, j'ai pris quelques notes dont je me propose de vous faire part si ma voix et mon auditoire le permettent. C'est pour-quoi, avec votre permission, je vais lire ces notes.

Il y a dix ans, lorsque nous avons signé le Traité de l'Atlantique Nord, le Canada s'est engagé, aux termes de l'article II, à chercher à collaborer avec les pays associés sur le plan économique et à chercher à supprimer les rivalités sur le plan international. Depuis lors, l'OTAN n'a rien accompli de la sorte et il est maintenant clair comme le jour,—je le déclare avec un profond regret,—que rien ne se fera par l'intermédiaire de l'OTAN. Las d'attendre, six des membres européens de l'OTAN ont pris l'initiative d'appliquer l'esprit de l'article II du Traité de l'Atlantique Nord, mais cela hors des cadres de l'OTAN. Les sept autres partenaires européens, y compris le Royaume-Uni, prennent actuellement les mesures voulues pour se joindre aux six premiers afin de participer à la zone de libre-échange. Les États-Unis d'Amérique, quatorzième membre de l'OTAN, cherchent également à faire partie de ce groupe. Le 20 juin dernier, devant le comité des finances du Sénat américain, l'honorable John Foster Dulles a instamment demandé que le Président soit autorisé à entrer en pourparlers avec la Communauté économique européenne. Voici un extrait de son discours.

C'est avant que le nouveau tarif soit officiellement établi que nous aurions les meilleures chances de négocier avec la Communauté relativement aux réductions de tarifs qui favoriseraient le plus notre commerce d'exportation.

L'autorisation a été accordée et je présume que des pourparlers sont présentement en cours. Chose étrange, le Canada, premier à préconiser la collaboration sur le plan économique, quinzième pays à entrer dans l'OTAN